



Apl non reversé suite chgt mandataire = moi débiteur à tort

Par **anthony13**, le **12/08/2010** à **21:20**

Bonjour,

Je suis locataire de mon logement et perçois l'allocation logement. Cette dernière est versée à mon bailleur directement, une agence. Il y a eu changement de mandataire il y a 4 mois. Et mon ancienne agence n'a pas reversé à la nouvelle société de gestion qui gère mon logement, l'allocation logement. Sur mes quittances, il apparaît donc un solde débiteur de plus de 1200 euros alors que le problème se situe entre eux et ne me concerne pas. Je suis en préavis, j'ai donc besoin de quittance comme quoi, je ne leur dois rien puisque ma part est payée chaque mois. Ceci risque de me porter préjudice dans ma recherche de logement et fait de moi un débiteur qui n'est pas à jour des loyers. J'ai demandé à ma nouvelle société de gestion de mettre mon solde à zéro, car j'estime que ce n'est pas mon problème. Ils refusent de le faire. L'ancienne société de gestion a été condamnée à payer la somme qui correspond à ma CAF à la nouvelle société de gestion. Mais en attendant, et cela risque d'être long, mes quittances de loyer sont toujours débitrices en ma défaveur, à tort.

Je voudrais "geler" le paiement de mon loyer, le droit par rapport à cette situation me le permet-il ? j'envisage également d'attaquer les 2 sociétés en justice, et ce d'autant plus, si le préjudice subi en présentant mes dernières quittances à mon futur bailleur, doit me pénaliser dans ma recherche de logement. Pourriez-vous me conseiller sur la marche à suivre dans cette affaire ? Je vous remercie par avance.

Gianni